

La SADC de Témiscouata vous invite

À son Déjeuner Solution ayant pour thème :

## LE RÉGIME VOLONTAIRE D'ÉPARGNE-RETRAITE RVER

**Formatrice : Danielle Caouette**  
de la Régie des rentes du Québec

Préparez-vous! La loi sur les RVER entre en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2014. En tant qu'employeur, vous serez appelé à jouer un rôle essentiel.

Quand et comment mettre en place un RVER dans votre entreprise? À quels employés devrez-vous l'offrir? Serez-vous obligé d'y cotiser? Quels seront les avantages pour vous... et vos employés?

Pour tout savoir sur les RVER et connaître votre implication en tant qu'employeur, la Régie des rentes du Québec, en collaboration avec la SADC de Témiscouata, vous invite à une séance d'information d'une durée d'une heure.

Danielle Caouette de la **Régie des rentes du Québec** sera sur place pour vous présenter ce nouveau régime d'épargne-retraite et répondre à toutes vos questions.

**INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT! 418-899-0808**

Des trucs et conseils à votre portée proposés par des experts dans le domaine.

C'est **GRATUIT**, il vous en coûte que le déjeuner.

**Quand : le mardi 10 juin 2014**  
**Heure : 8 h à 10 h**  
**Où : Restaurant le 1212, à Dégelis**

**Réservez votre place avant le lundi 9 juin, midi au 418-899-0808.**  
**Faites vite, les places sont limitées!**